

Le crime organisé

la rentabilité d'Air Canada, ou bien s'il s'agit encore une fois d'une question d'idéologie aveugle visant à privatiser pour le plaisir sans considérer les autres possibilités et même si c'est faisable. Comme je l'ai dit au début, les marchés se montrent vraiment peu enthousiastes à la pensée de cette offre.

Pour revenir aux solutions du gouvernement libéral précédent, en 1977, la Chambre a adopté la Loi d'Air Canada qui régit maintenant l'exploitation de cette société. Cette loi constituait la réponse à la commission d'enquête Estey qui avait fait certaines recommandations. Cette commission avait proposé de donner à Air Canada le cadre juridique, la structure, la souplesse et le financement nécessaires pour que cette société puisse poursuivre ses activités commerciales sur le même pied que ses concurrents au Canada comme à l'étranger. La société Air Canada a été refinancée en 1977 avec un ratio d'endettement équivalent à celui des autres grandes compagnies aériennes nord-américaines.

Il ne fait aucun doute qu'Air Canada a besoin de financement pour moderniser sa flotte, mais la privatisation est-elle le meilleur moyen d'assurer ce financement? Si on en juge par le peu d'enthousiasme manifesté par les marchés, cela semble peu probable. Il n'y a rien non plus qui montre que le gouvernement a étudié attentivement les solutions du passé pour voir si on pourrait encore les utiliser.

Air Canada a besoin de milliards de dollars pour financer l'achat de nouveaux appareils. À brève échéance, la société aura probablement besoin de 300 millions pour passer les commandes. Toutefois, la situation est urgente maintenant parce que le gouvernement qui est au pouvoir depuis quatre ans n'a rien fait. Il a songé à agir, mais il a négligé de venir en aide à Air Canada. C'est un autre exemple des ruminations auxquelles le gouvernement se livre depuis près de quatre ans pour agir ensuite avec célérité en présentant la motion irréfléchie dont nous sommes saisis et qui n'aidera pas Air Canada.

Nous avons nettement constaté, d'après la réaction des marchés, que ce projet de loi ne pourrait être pire. Il n'offre pas la possibilité de faire un placement attrayant. De toute façon, on ne peut guère inciter les gens à investir dans les lignes aériennes actuellement, en grande partie à cause du bouleversement aux États-Unis imputable à la déréglementation là-bas.

Par conséquent ce projet de loi est irréfléchi et ne permettra pas au gouvernement d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de recapitaliser Air Canada. Il y a de meilleurs moyens d'aider Air Canada à acheter le nouveau matériel nécessaire et lui permettre d'être rentable comme elle l'a été dans le passé.

M. le vice-président suppléant (M. Danis): Comme il est 14 heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1400)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LE CRIME ORGANISÉ

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity) propose:

Que soit constitué un comité mixte spécial chargé, en tant que groupe de travail parlementaire, de faire enquête et de faire rapport sur les liens éventuels du crime organisé avec les institutions législatives, judiciaires et administratives de la société canadienne;

Que le comité se compose d'au plus 15 membres qui seront désignés à une date ultérieure;

Que le comité ait tous les pouvoirs que l'article 96(1) du Règlement confère aux comités permanents;

Que le comité soit autorisé à retenir les services du personnel professionnel, technique et de secrétariat qui sera jugé nécessaire;

Que le comité soit autorisé à se déplacer d'un endroit à un autre au Canada et que, lorsque cela sera jugé nécessaire, le personnel requis accompagne le comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat pour prier les sénateurs de se joindre à la Chambre à cette fin.

Monsieur le Président, j'ai présenté l'an dernier une motion demandant la création d'une commission royale chargée d'examiner divers éléments du crime organisé. Cette motion a fait l'objet d'un vote qui l'a rejetée. Certains intervenants ont affirmé qu'une commission royale coûterait trop cher. Certains ministériels ont fait des discours qui se ressemblaient étrangement. À croire qu'ils avaient tous été rédigés par la même personne. Ces discours affirmaient que le ministère de la Justice avait les choses bien en main et qu'au fond il ne s'agissait que d'un problème tout à fait mineur.

Donc je reviens à la charge aujourd'hui avec une motion nouvelle pour parer à la critique de la dépense. J'en ai réduit les proportions, de sorte qu'au lieu d'une commission royale je propose un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Puis-je signaler également que certains députés qui étaient intervenus lors de ma motion précédente ont affirmé que le coût du crime organisé pour notre société canadienne est passé à 10 milliards de dollars par année? Il faut donc supposer que pour y faire face, le prix consacré à une commission serait un excellent investissement.

Selon la deuxième série de critiques, le nouveau projet de loi que le gouvernement s'apprêtait à présenter s'attaquerait beaucoup plus efficacement au crime organisé. Toutes les mesures dont on parlait alors n'ont pas encore été présentées. Mais comme je suis optimiste, je borne ma motion à l'activité du crime organisé qui concerne les institutions législatives, judiciaires et administratives de la société canadienne.

Je pense qu'au Canada on considère comme crime organisé le fait pour deux personnes ou plus de protéger de concert et de façon suivie des activités illégales, soit directement soit indirectement, dans le but d'en tirer un profit. Le crime organisé comme nous le savons n'a pas de caractère ethnique. Il compte dans ses rangs des gens de diverses origines ethniques. Ce dont je veux parler aujourd'hui, c'est de l'invasion des entreprises